



Municipalité de Fasset

19, rue Gendron
Fasset (Qc) J0V 1H0
Tél : (819) 423-6943 Fax : (819) 423-5388
www.village-fasset.com

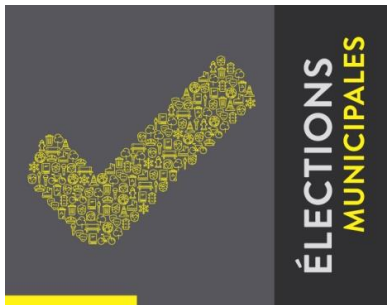
Pour recevoir l'infolettre par courriel, écrivez-moi à maire.fasset@mrcpapineau.com

Infolettre du 1^{er} novembre 2017



-La date d'échéance de votre dernier versement de taxes était le 31 août 2017. Si le paiement n'a pas été fait à cette date, il faut tenir compte des intérêts.

RAPPEL : DIMANCHE 5 NOVEMBRE - JOUR DU SCRUTIN :



Lieu : 2 rue Thomas
Heure : 10H00 à 20H00

DÉPOUILLEMENT DES VOTES
LE 5 NOVEMBRE APRÈS 20H00

Remerciement



Bonjour citoyens et citoyennes, comme c'est le temps pour moi de prendre ma retraite. Je tenais à vous remercier pour l'appui que vous m'avez donné durant toutes ces années au sein de l'équipe, 14 ans comme conseillère et 2 ans comme maire et ce fut aussi un plaisir pour moi de vous servir.

Nous avons réalisé beaucoup de projets durant mon mandat mais beaucoup d'autres sont à réaliser. Cependant, je suis certaine que la prochaine équipe sera très dynamique. Je tiens à remercier tous les conseillers et les employés pour leur bon travail et je remercie aussi les organismes pour leur bénévolat durant les activités.

Encore une fois, un gros merci à tous et à toutes.



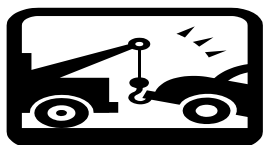
Vaccination contre la grippe

Quand : 5 décembre 2017

Où : 2, rue Thomas

Heure : 10h00 à 12h00

STATIONNEMENT D'HIVER



Selon l'article 6 du règlement municipal 06-001 est applicable par la Sûreté du Québec et se lit comme suit pour le stationnement d'hiver: **Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 00h00 et 06h00 du 15 novembre au 15 avril et ce, sur tout le territoire de la municipalité**

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

Nous vous rappelons que notre règlement de zonage 2008-12 permet l'installation d'abri d'auto temporaire du 15 octobre au 15 avril de chaque année.



AVIS AUX CHASSEURS...



Pour des raisons évidentes de sécurité, nous tenons à vous rappeler qu'il est strictement interdit de chasser sur les terrains appartenant à la municipalité que ce soit au Nord ou au Sud de l'Autoroute 50. Nous vous remercions de votre compréhension.....

RAMONAGE DE VOS CHEMINÉES

Avec le début de la saison froide, avez-vous pensé à faire ramoner votre cheminée par un expert pour éviter tout risque d'incendie ?



ORDURES ET RECYCLAGE

Veillez prendre note que les ordures et le recyclage reprendront leurs heures hivernales à partir du 1^{er} novembre 2017 et se fera le mardi aux 2 semaines.

| | | | | | | |
|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|---------------|-------------|
| 14 nov. 2017 | 28 nov. 2017 | 12 déc. 2017 | 26 déc. 2017 | 9 janv. 2018 | 23 janv. 2018 | 6 fév. 2018 |
| 20 fév. 2018 | 6 mars. 2018 | 20 mars 2018 | 3 avril 2018 | 17 avril 2017 | 1 mai 2018 | 8 mai 2018 |

Merci de votre intérêt !